

Isopropyl Alcohol 99% USP / Alcool Isopropylique 99% USP

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Isopropanol 99% USP

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique de qualité industriel

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : maxill inc.

Adresse : 80 Elm Street
St. Thomas, ON, CANADA N5R 6C8

Numéro d'appel d'urgence:

Santé Amérique du Nord : maxill inc. 519-631-7370, 24 h CANUTEC 613-996-6666

Transport Amérique du Nord : 24 h ChemTel 1-800-255-3924

Website : www.maxill.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Liquides inflammables : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : Catégorie 3 (Système nerveux central)

Élément étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
: H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 Mise en terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage/antidéflagrant.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques.
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance

Composants dangereux

No.-CAS	Nom Chimique	Pourcentage de poids
67-63-0	Isopropyl alcohol	90-100

Synonymes : Isopropyl alcohol, isopropanol

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone, formaldéhyde, vapeurs corrosives, Oxydes d'azote
- Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
- Équipement de protection special pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement de protection individuelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). N'utiliser que de l'équipement anti-déflagrant. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Conditions de stockage sûres : Défense de fumer. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

No.-CAS	Composants	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
67-63-0	Isopropyl alcohol	TWA	200 ppm 492 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL	400 ppm 984 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	200 ppm	CA BC OEL
		STEL	400 ppm	CA BC OEL
		VEMP	400 ppm 983 mg/m ³	CA QC OEL
		VECD	500 ppm 1230 mg/m ³	CA QC OEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
Filtre de type	: Type de vapeur organique
Protection des mains, remarques	: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Protection des yeux	: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure. Lunettes de sécurité à protection intégrale. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Protection de la peau et du corps	: Vêtements étanches. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: clair, incolore
Odeur	: d'alcool, caractéristique
Seuil olfactif	: 200 ppm

Isopropyl Alcohol 99% USP / Alcool Isopropylique 99% USP

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique



pH	: donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: -88°C (-126°F)
Point/intervalle d'ébullition	: 82 - 83°C (180 - 181°F) (1013 hPa)
Point d'éclair	: 12°C (54 °F), Méthode: Coupelle fermée, Tag
Taux d'évaporation	: < 3.9 (Acétate de n-butyle = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: 13 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	: 2 % (v)
Pression de vapeur	: < 45.4 mmHg @ 20 - 25 °C (68 - 77°F)
Densité de vapeur relative	: < 2.1 @ 15 - 20°C (59 - 68°F) (Air = 1.0)
Densité relative	: 0.78 - 0.79 @ 20°C (68°F), Substance de référence: (eau = 1)
Densité	: 0.78 - 0.79 g/cm ³ @ 20°C (68°F)
Solubilité(s), Hydrosolubilité	: complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n- octanol/eau	: log Pow: 0.05 @ 25°C (77°F)
Température d'auto-inflammabilité	: 399 - 425°C
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 2.4 mPa.s @ 20°C (68°F)
Viscosité, cinématique	: 2.66 mm ² /s @ 25°C (77°F)
Tension superficielle	: 22.7 mN/m, 20°C

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	: Tenir éloigné de la chaleur, des flammes, des étincelles et d'autres sources d'inflammation.
Matières incompatibles	: Acides forts, Aldéhydes, Oxydants, Caoutchouc, Huiles, Plastiques, Amines, Métaux, Composés halogénés, Peroxydes, Bases
Produits de décomposition dangereux	: Oxydes de carbone, Oxydes de soufre

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

67-63-0:

Isopropyl Alcohol 99% USP / Alcool Isopropylique 99% USP

Fiche de Données de Sécurité / Fiche Signalétique



Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

67-63-0:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

67-63-0:

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques. Les solvants risquent de dessécher la peau.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Emballages contaminés

: Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG (Transportation of Dangerous Goods):

UN1219, ISOPROPANOL, 3, II

IATA (International Air Transport Association):

UN1219, ISOPROPANOL, 3, II

IMDG (International Maritime Dangerous Goods):

UN1219, ISOPROPANOL, 3, II, Flash Point: 12°C (54°F)

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements fédéraux canadiens : Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA	: Dans l'inventaire TSCA
DSL/LIS	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
AICS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Clause d'exonération de responsabilité : L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.